

SURVEILLANCE DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE PROCÉDURES PRÉFECTORALES LIÉES AUX PICS DE POLLUTION

Communiqué envoyé le mercredi 29 juillet 2026

NOTIFICATION d'activation par le Préfet de la (des) procédure(s) d'information-recommandations (IR) et/ou alerte niveau 1(AL1) ou niveau 2 (AL2) avec mesures d'urgence à mettre en œuvre. Pour les départements, polluants, et niveaux suivants :

29-07-2026					30-07-2026			
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³				Départements	Polluants et seuils dépassés en µg/m ³			
O ₃	PM10	NO ₂	SO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	SO ₂
				Alpes-de-Haute-Provence (04)				
				Hautes-Alpes (05)				
				Alpes-Maritimes (06)				
				Bouches-du-Rhône (13)	INFO			
				Var (83)	INFO			
				Vaucluse (84)	INFO			

Ozone (O₃), particules fines (PM10), dioxyde d'azote (NO₂), dioxyde de soufre (SO₂)

* Sur persistance du dépassement du seuil inférieur

Vous devez mettre en œuvre de manière immédiate, pour le(s) polluant(s) et le(s) niveau(x) concernés, les mesures prescrites dans vos arrêtés préfectoraux, et ce pour la durée précisée dans ceux-ci.

Informations détaillées sur l'épisode de pollution :

- Valeurs des concentrations maximales (horaires, journalières, annuelles) atteintes, consulter le site Internet d'AtmoSud, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.atmosud.org
- Informations sur les procédures préfectorales et mesures d'urgence en cas d'épisode de pollution, consulter le site Internet de la DREAL-PACA : www.paca.developpement-durable.gouv.fr